



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 février 2022

Objet de la délibération

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET
ANNEXE DU PORT**

Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept février deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Martine JOURDAIN à Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU .

Absent(s) :

Michèle DOLLÉ .

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Laure LE MARÉCHAL désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2022.02.014

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE DU PORT

Rapporteur : Jean-François LE CORFF

Le Compte Administratif 2021 qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires se présente globalement comme suit :

Section	Prévisions	Réalizations		Résultat
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	58 857,66	54 120,38	59 920,24	5 799,86
Investissement	4 393,00	2 716,00	2 716,00	0,00
Total	63 250,66	56 836,38	62 636,24	5 799,86

Les principales dépenses sont constituées du contrat de prestation réalisée par l'association des Pêcheurs Plaisanciers pour 29 678.51 € ; des lignes de mouillage pour 6 194 € et de l'entretien pour 7 020 €.

Les dépenses de fonctionnement évoluent de 1 300 € par rapport à 2020.

Les principales recettes sont constituées de la facturation des mouillages pour 52 898 €, soit une hausse de 5 134 € ce qui représente + 8.89 %.

En conclusion, la section de fonctionnement se solde après reprise du résultat 2020 par un excédent cumulé de 5 799.86 €.

La section d'investissement se solde par un résultat égal à 0. Il est constitué des écritures d'amortissement et de reprise des résultats.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 31 janvier 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 7 février 2022,

Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe du Port tel que présenté
- ➔ **AFFECTE** le résultat de fonctionnement d'un montant global de 5 799.86 € à la section de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 056-215600834-20220224-D202202014-DE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 056-215600834-20220224-D202202014-DE